



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE

BASKET

Saison 2018/2019

Prendre une licence à l'A.S.L. c'est :

1. L'adhésion à l'Association Sportive Libournaise de Basket.
2. L'adhésion à la Fédération Française de Basket-ball.
3. L'assurance complémentaire en cas de blessure sportive (prise en charge par le club).
4. La possibilité de participer aux entraînements, compétitions, stages et sorties diverses organisées.
5. Le prêt, par le club, d'un équipement pour la compétition (maillot et short).
6. L'adhésion sans réserve à la charte de l'association (à signer sur le document joint)

7. Nouveauté !! : don d'un t-shirt logo Club pour chaque licencié (taille à préciser sur la fiche d'inscription)

Prix d'une licence saison 2017-2018 :

Sénior		135€
U20 (Masculin)	Joueur né en 1999, 2000, 2001 (cocher la case surclassement)	130€
U18 (Féminin)	Joueuse né en 2001, 2002, 2003 (cocher la case surclassement)	130€
U17 (Cadet-Cadette)	Joueur né en 2002, 2003 (pour les 2002 : cocher la case surclassement)	130€
U15 (Minime)	Joueur né en 2004, 2005 (pour les 2004 : cocher la case surclassement)	130€
U13 (Benjamin-Benjamine)	Joueur né en 2006, 2007	110€
U11 (Poussin-Poussine)	Joueur né en 2008, 2009	95€
U09 (Mini-Poussin)	Joueur né en 2010, 2011	95€
U07 (Baby Basket)	Joueur né en 2012, 2013, 2014	60€
Loisir/Détente	Joueur né en 96 et avant	75€
Dirigeant	Dirigeant né en 1999 et avant	55€

Renouvellement ou création de licence

1. Remplir le formulaire demande de licence et autorisation médicale
2. Une photo récente (**nom du licencié au dos**) - *maxi format photo d'identité*
3. 1 enveloppe **timbrée à l'adresse de la famille**
4. Un chèque du montant correspondant à sa catégorie à l'ordre de l'**A.S.L. Basket**
(Possibilité de paiement en plusieurs fois – indiquer la date de dépôt souhaitée au dos de chaque chèque)
5. Remplir la fiche d'inscription pour la saison 2018-2019

**Et envoyer le tout à l'adresse suivante : Secrétariat A.S. LIBOURNE BASKET
Michèle LADOIS - 16 boulevard Garderose - 33500 LIBOURNE**



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE

BASKET

CHARTRE DE L'ASL BASKET

La signature de cette charte est obligatoire dès que le licencié choisit d'intégrer le club de l'ASL Basket et s'engage donc à respecter toutes les règles énoncées ci-dessous, indispensables à la vie associative.

Pour les licenciés mineurs, la Charte devra être signée par le ou les parents.

En cas d'absence de signature, le dossier de licence ne pourra être enregistré.

Engagements du club :

- Mettre à disposition du licencié les moyens matériels pour atteindre les objectifs fixés (en fonction des catégories d'âge) : créneaux horaires d'entraînements, matériel technique, maillots, shorts, etc...
- Fournir un encadrement technique de qualité pour assurer les séances d'entraînements et les matchs.
- Fournir le calendrier des rencontres dès le début de la saison sportive.
- Permettre au licencié de s'épanouir dans une pratique sportive répondant à ses choix : compétition ou loisir.
- Veiller à ce que soit respectée l'intégrité physique du licencié.
- Tenir le licencié informé sur la vie du club.

Engagements du licencié :

- Participer à toutes les séances d'entraînements proposées par l'encadrement technique de son équipe.
- Participer à toutes les rencontres officielles inscrites au calendrier de son équipe.
- Participer à la vie du club.
- Respecter les règles de vie en équipe.
- Respecter les différents acteurs d'un match (arbitres, table de marque, adversaire, public, ses coéquipiers et son coach)
- Respecter le règlement intérieur du club (joint à la demande de licence).

Le club tient à ce que tous les joueurs, parents, entraîneurs et dirigeants libournais symbolisent un esprit sportif et des valeurs de partage, et de respect.

J'accepte **donc je signe** la présente charte.

Le licencié ou un parent pour les mineurs

Pour le club, le Président,



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE

BASKET

REGLEMENT INTERIEUR

Signature obligatoire du licencié ou d'un parent si mineur

Le but principal de ce Règlement Intérieur (adopté par le Comité directeur) est que chaque licencié s'engage à participer à la bonne marche du Club, à véhiculer une image positive du Club lors des rencontres, et à maintenir un esprit Club.

Création / Renouvellement de licence :

Toute personne désirant prendre ou renouveler sa licence à l'ASL Basket devra s'adresser au secrétaire du club.

Elle remettra un dossier complet accompagné du règlement de la licence. Des facilités de paiement pourront lui être accordées si elle en fait la demande. L'adhésion reste soumise à l'approbation du bureau.

L'ASL ne s'engage pas à renouveler automatiquement une licence joueur d'une saison à l'autre

Entraînements / Matches :

Tout joueur, non titulaire d'une licence A.S.L., ne pourra pas participer aux entraînements (exception : les deux premières séances d'entraînement de la saison et sauf accord express des dirigeants).

Tout joueur licencié participera de manière régulière aux entraînements de son équipe

En cas d'indisponibilité, il prévendra son entraîneur le plus tôt possible

Utilisation du matériel :

Les licenciés sont seuls habilités à utiliser le matériel et les équipements sportifs et ils doivent les respecter (vestiaires, cercles, ballons, maillots ...).

Comportement :

L'ASL attend de tous ses licenciés un comportement exemplaire :

- **sur le terrain** : respect de l'adversaire et de tous les acteurs de la rencontre (le Basket est un sport), respect des règles de jeu.

Tout licencié joueur, condamné à une amende par le Comité, la Ligue ou la F.F.B.B. pour faute technique, dossier disciplinaire... paiera le montant de son amende.

(A titre d'information, 150 euros d'amende pour 3 fautes techniques et / ou une disqualifiante).

- **à l'extérieur du terrain** : encourager son équipe est normal et souhaité. Cela fait partie de l'esprit du club.

Aucune insulte envers l'arbitre, l'adversaire, ses coéquipiers, son coach ou le public ne sera tolérée.

Certaines agressions verbales, à fortiori physiques, sont inadmissibles et seront sanctionnées lourdement par le club. Les dirigeants n'hésiteront pas à réagir si nécessaire (convocation Commission de Discipline).

Rappel : la consommation d'alcool par les mineurs est **formellement interdite au sein du club.**

Une grande vigilance est demandée. Le slogan « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » doit être de règle dans le milieu sportif.

Signature du licencié (ou un parent pour les mineurs)

Pour le club, le Président,



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE BASKET

Annexe

Aide pour compléter la demande de licence FFBB :

Comité Départemental : GIRONDE

N° Affiliation du Club : 033013

Nom du Club : AS LIBOURNE BASKET

Nouveau !!!

La FFBB a rendu obligatoire la saisie de l'adresse-mail. Veiller à saisir une adresse que vous consultez fréquemment.

Partie Certificat médical :

Le certificat médical est obligatoire pour toute création de licence.

Afin de savoir si vous devez fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Basket-ball, vous devez compléter le Questionnaire de santé « QS-SPORT ».

Ce questionnaire sera à remettre au Club avec votre demande de licence.

Partie SURCLASSEMENT :

Consulter le tableau de tarifs des licences et cocher la case « surclassement » si votre année de naissance est concernée.

Informations ASSURANCES :

L'option B est incluse dans le tarif de la licence.



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE

BASKET

Informations tarifaires spécifiques :

Licences T		Mutation
U7 à U13	Gratuit	Prix de la licence (assurance comprise)
U14 – U15	39€	150€ (licence + assurance comprise)
U16 – U17	90€	230€ (licence + assurance comprise)
U20 à Séniors (moins de 21 ans)	90€	250€ (licence + assurance comprise)
Dirigeants	Gratuit	
Techniciens/Officiels	Gratuit	150€ (licence + assurance comprise)

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.